

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 15 mai 2014

Le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Péan Bray Breteau Vadé Bontemps Tuffier Lepron

Mrs Bigot Breton Blondeau Penicaud Perot Verrier

Excusé avec procuration: M. Mallet

Mme Lepron Agnès a été nommé secrétaire.

Projet d'effacement des réseaux aériens existant de télécommunication ER 006270

« Chemin de la Roche »

Par délibération en date du 24 février 2014, le conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau téléphonique existant en coordination avec le renforcement du réseau électrique réalisé par le département.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir pour le génie civil de télécommunication, non compris le câblage et la dépose du réseau, un coût de 10 000€ HT.

Conformément à la décision du Conseil Général en date du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 70% du coût HT soit 7 000€ net pour le génie civil de télécommunication, non compris le câblage et la dépose du réseau

France Télécom assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 70% par la commune et 30% par la Département. Cette participation est estimée à 3 000€ HT.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville qui en assure le financement.

La mise en souterrain du réseau électrique est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du Département qui en assure le financement.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- * Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- * Sollicite le département pour la réalisation de ce projet,
- * Accepte de participer à 70% du coût HT des travaux soit 7 000€ HT net pour le génie civil de télécommunication,
- * Confirme l'inscription des crédits budgétaires nécessaires au budget de la commune,
- * Autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

Le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de la TVA.

Eclairage public « Chemin de la Roche »

Pour faire suite aux travaux d'effacement du réseau téléphonique et en coordination avec le renforcement du réseau électrique Monsieur le Maire présente deux devis concernant la pose d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Accepte le devis de l'entreprise Garczynski d'un montant de 3 723,30€ HT soit 4 467,96€ TTC pour le modèle Elipt Track led avec coffret prise.

- * Autorise le Maire à signer ce dernier.

Cette facture sera réglée au Programme 66 (Aménagement du bourg).

Remplacement PC secrétariat.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'abandon des mises à jour du logiciel XP Pro et de la non compatibilité du logiciel Windows 7 pro avec le PC actuel.

Delta Technologies, qui assure notre maintenance, présente un devis pour un nouveau poste équipé de Microsoft Office 2013 et dont le montant s'élève à 1199,86€ TTC.

Nous informe de la nécessité de l'intervention de Ségilog, notre prestataire, pour la réinstallation des applicatifs métiers Ségilog et Berger Levraut dont la proposition de prix s'élève à 180€ TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- *décide l'achat d'un nouveau PC

- * accepte les devis Delta et Ségilog

Le conseil municipal charge également Monsieur le Maire de passer commande pour l'achat d'un disque dur pour la sauvegarde des fichiers.

Ces factures seront réglées au Programme 56 (Bureau).

Décision modificative n° 1 -2014 ;

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors de l'élaboration du budget primitif, des crédits concernant l'achat d'un nouveau PC ont été inscrits.

A réception des devis Delta et Segilog, il est nécessaire d'augmenter ceux-ci comme suit:

Invest :

Programme 56 – Compte 2188 : + 600

Fonctionnement – compte 678 : - 600

021 : 600

023 : 600

Salle polyvalente - enceintes sono.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité d'un renforcement du support de fixation des enceintes de la sono. Le devis présenté par l'entreprise GITEM à Vibraye s'élève à 396, 30€ TTC.

Le conseil décide du renforcement des supports des enceintes, accepte le devis et charge Monsieur le Maire de sa signature.

Travaux au lavoir.

Lors de la préparation du budget, les membres du conseil ont décidés d'inscrire des crédits au programme 69 (Bâtiments communaux) dans le but d'effectuer quelques travaux de restauration au lavoir. Les 4 planches seront refaites en bastaing chêne de 65/300 tout comme la trappe d'entrée et un bardage sera réalisé en sapin Douglas de 18 mm.

Le devis présenté par l'entreprise POURRIOT de Dehault s'élève à 2 707,25€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le devis et charge Monsieur le Maire de sa signature.

Projet de plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du BTP de la Sarthe.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général du 23 avril 2014 nous informant de l'enquête

publique sur le projet de plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du BTP de la Sarthe qui vient d'être élaboré autour de 3 axes ; prévention, valorisation et traitements des déchets résiduels. Cette enquête se déroule sur 31 jours du 28 avril au 28 mai 2014 inclus. L'avis d'enquête peut être consulté sur le site www.cg72.fr/plan_dechets_btp.aspx. Vous y trouverez toutes les informations utiles concernant l'organisation et la suite de l'enquête publique, mais aussi les lieux, jours et heures de permanence des commissaires enquêteurs. Le conseil municipal prend acte de cette information.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10
Approbation de la séance du 15 mai 2014 ; le Maire Michel ODEAU